



Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières

Rapport annuel 2012-2013



LE BUREAU DE TRANSITION VERS UN RÉGIME CANADIEN
DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre des Finances	3
Aperçu	5
Notre équipe	6
Rapport sur les activités.....	8
I. Élaboration d'un éventuel cadre pour un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux	8
II. Élaboration d'options pour un cadre fédéral de réglementation des marchés de capitaux.....	9
III. Sensibilisation et communication	10
Prochaines étapes	11
Faits saillants financiers.....	12
Responsabilité de la direction concernant l'information financière	15
Rapport du vérificateur	17
États financiers et notes	19

Le 12 juillet 2013

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances
Ministère des Finances
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de vous remettre le quatrième rapport annuel du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour l'exercice du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Dans la foulée de la décision rendue par la Cour suprême du Canada en décembre 2011 à l'égard du renvoi sur la proposition de *Loi sur les valeurs mobilières*, nous avons continué de travailler dans le but de mettre sur pied un organisme commun de réglementation en collaboration avec les provinces et les territoires intéressés. À cette fin, nous avons travaillé avec des représentants du ministère des Finances à l'élaboration d'un cadre en vue d'établir un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières dans un esprit de collaboration. Nous avons aussi entrepris d'évaluer les options dont dispose le gouvernement pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation des valeurs mobilières en accord avec la décision de la Cour suprême.

Nous tenons à remercier nos employés dévoués; leur diligence nous a permis de remplir notre mandat à l'égard de cette importante initiative.

Nous entendons continuer d'appuyer vos efforts en vue d'améliorer le système canadien de réglementation des valeurs mobilières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant



Bryan P. Davies
Vice-président

APERÇU

Le gouvernement du Canada a mis sur pied le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) en 2009 afin de diriger et de gérer le passage du système actuel de réglementation provinciale et territoriale des valeurs mobilières à celui d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

En 2010, nous avons franchi deux étapes importantes : en mai, nous avons élaboré une ébauche de loi nationale sur les valeurs mobilières, que le gouvernement a examinée et soumise à la Cour suprême du Canada afin que celle-ci se prononce sur sa constitutionnalité. En juillet, nous avons présenté au ministre le *Plan de transition de l'Autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières* (le Plan de transition).

En 2011, la Cour suprême a déterminé que, dans sa forme actuelle, la proposition de loi (*Proposition concernant une loi canadienne intitulée Loi sur les valeurs mobilières*) n'était pas constitutionnellement valide en application du volet général du pouvoir fédéral de réglementation en matière de trafic et de commerce. Cependant, elle a également conclu que le Parlement a un rôle à jouer en matière de réglementation des valeurs mobilières en vertu de ce pouvoir à l'égard des questions qui ont véritablement une importance et une portée nationales, notamment pour ce qui est de maintenir l'intégrité et la stabilité du système financier, et de prévenir les risques systémiques et de réagir à ceux-ci.

Depuis que cette décision a été rendue, le Bureau de transition a continué de collaborer avec le gouvernement du Canada ainsi qu'avec les provinces et territoires intéressés en vue d'établir un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières dans un esprit de collaboration.

Dans le budget de 2013 qu'il a déposé en mars 2013, le gouvernement a mentionné que l'approche qu'il préconise, aux fins de l'amélioration de la réglementation des marchés de capitaux canadiens, est l'établissement d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières en collaboration avec les provinces et les territoires intéressés. Toutefois, si un accord sur la création d'un organisme commun de réglementation ne peut être conclu en temps opportun, le gouvernement proposera des mesures législatives pour s'acquitter de ses responsabilités, en accord avec la décision rendue par la Cour suprême du Canada.

Les travaux du Bureau de transition au cours de cet exercice ont ciblé l'élaboration d'un cadre juridique et administratif pour un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux et la planification d'une éventuelle transition. Nous avons aussi étudié et considéré des options pour un régime fédéral de réglementation qui remplirait le rôle du Parlement tel qu'articulé par la Cour suprême.

Le gouvernement a aussi prolongé le mandat du Bureau de transition au-delà de juillet 2013 pour veiller à ce que nos ressources demeurent disponibles à mesure que ses travaux se poursuivront.



NOTRE ÉQUIPE

Le Bureau de transition relève d'une équipe de dirigeants qui bénéficient du soutien d'une équipe de cadres supérieurs et d'employés. Notre personnel, qui travaille dans nos bureaux de Vancouver et de Toronto, est composé d'employés à temps plein et à temps partiel.

I. ÉQUIPE DE DIRIGEANTS

Douglas M. Hyndman – *Président et premier dirigeant*

M. Hyndman a été nommé président et premier dirigeant du Bureau de transition en juillet 2009. Auparavant, il avait été président de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, où il avait joué un rôle actif au sein des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), l'association des organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières. De 1995 à 2003, il a été président de l'ACVM et, de 2005 à 2009, il a présidé le Comité directeur sur le régime de passeport de cet organisme.

Bryan P. Davies – *Vice-président*

M. Davies a été nommé vice-président en juillet 2009. En plus d'exercer cette fonction, M. Davies est président du conseil de la Société d'assurance-dépôts du Canada et il a été directeur général et surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario, en plus d'occuper le poste de premier vice-président des affaires réglementaires chez RBC Groupe financier. M. Davies a reçu la Médaille Vanier 2010 pour souligner son apport à la fonction publique au Canada et à l'élaboration de politiques.

Lawrence E. Ritchie – *Vice-président directeur et conseiller principal en politiques*

M. Ritchie a été détaché au poste de vice-président directeur et conseiller principal en politiques en juillet 2009 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), dont il est le vice-président depuis 2007. Avant de rejoindre les rangs de la CVMO, M. Ritchie était associé et avocat en litiges chez Osler, Hoskin & Harcourt LLP, où il s'est spécialisé dans l'exécution de la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que dans les litiges d'affaires, de valeurs mobilières et les litiges commerciaux.

II. ÉQUIPE DES CADRES SUPÉRIEURS

Patricia Callon – *Chef des affaires juridiques et directrice, Sensibilisation des parties prenantes et communications*

Avant de se joindre au Bureau de transition en août 2009, M^{me} Callon a été embauchée par la CVMO afin de diriger la participation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au projet sur l'information à fournir au point de vente du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché des capitaux. Auparavant, elle était vice-présidente et avocate générale associée à la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Peter Grant – *Dirigeant principal de l'information et directeur, Planification et mise en œuvre de la transition*

Avant de se joindre au Bureau de transition en juillet 2009, M. Grant a été chef de l'information à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Il a également travaillé à la Bourse de Vancouver, à la Canadian Venture Exchange et au laboratoire de recherche TRIUMF en physique nucléaire subatomique et en physique des particules.

Jay Whitwham – *Directeur financier*

Avant de se joindre au Bureau de transition comme directeur financier en mai 2010, M. Whitwham était un conseiller professionnel offrant des services financiers aux petites et moyennes entreprises ayant besoin d'une expertise en stratégie, financement, fusions et acquisitions et restructuration. Il a été notamment chef des finances et il a occupé des postes de direction en matière financière dans des entreprises manufacturières et technologiques, y compris une société internationale de pâtes et papiers cotée à la TSX. M. Whitwham est membre de l'Institut des comptables agréés de Colombie-Britannique.



RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, nous avons continué d'examiner d'éventuels modèles opérationnels pour un organisme commun de réglementation. Nous avons appuyé les discussions intergouvernementales en vue de s'entendre sur la création d'un organisme commun de réglementation des marchés de capitaux de compétence partagée. Nous avons également évalué des solutions de rechange qui permettraient au gouvernement fédéral d'exercer ses compétences en accord avec la décision de la Cour suprême du Canada.

Nous avons notamment :

- I élaboré un éventuel cadre pour un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux;
- II élaboré des options pour un cadre fédéral de réglementation des marchés de capitaux;
- III mené des activités de sensibilisation et de communication.

I. ÉLABORATION D'UN ÉVENTUEL CADRE POUR UN ORGANISME COOPÉRATIF DE RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

L'élaboration du cadre d'un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux et la planification de sa mise en œuvre comprenant les tâches suivantes :

- *Examen de modèles de gouvernance partagée*

Nous avons terminé un examen exhaustif des modèles fédéraux et provinciaux de compétence et de gouvernance partagées existant au Canada.

- *Discussions intergouvernementales*

Nous avons aidé le ministère des Finances lors de discussions intergouvernementales sur la mise en place d'un organisme coopératif de réglementation des marchés de capitaux; nous avons notamment participé :

- à des discussions bilatérales avec des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux;
- à une réunion du groupe de travail provincial-territorial qui appuie le Conseil des ministres, et à laquelle prenaient part des fonctionnaires de toutes les administrations;
- orienté les discussions avec plusieurs provinces où sont établis d'importants marchés de capitaux afin d'examiner les aspects essentiels d'une approche misant sur la coopération en vue de mieux réglementer les valeurs mobilières au Canada.

À l'appui de ces discussions, nous avons préparé des documents qui articulaient les principaux éléments d'un régime coopératif, y compris des questions législatives, organisationnelles et de gouvernance.

- *Planification de l'intégration d'un organisme de réglementation des marchés de capitaux*

Nous avons continué d'élaborer des exigences d'intégration et des jalons de haut niveau pour la mise en place d'un organisme de réglementation des marchés de capitaux. La majeure partie du Plan de transition et des travaux de mise en œuvre antérieurs ont servi de point de départ au nouveau modèle.

Nous avons procédé à un examen exhaustif de la jurisprudence pertinente pour déterminer la forme que devrait prendre la loi régissant un modèle coopératif.

Nous avons également poursuivi l'élaboration d'un premier jeu de règlements afin de les adapter à un modèle d'organisme commun de réglementation.

II. ÉLABORATION D'OPTIONS POUR UN CADRE FÉDÉRAL DE RÉGLEMENTATION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

En examinant des façons de renforcer la réglementation des marchés de capitaux, nous avons étudié des options que le gouvernement fédéral pourrait intégrer à sa propre législation dans des domaines qui, selon la Cour suprême, relèvent de la compétence du Parlement.

Plus précisément, s'agissant du pouvoir général de réglementation en matière de trafic et de commerce, la Cour suprême a conclu que le Parlement a un rôle à jouer en matière de réglementation des valeurs mobilières à l'égard des questions qui ont véritablement une importance et une portée nationales, notamment pour ce qui est de maintenir l'intégrité et la stabilité du système financier, et de prévenir les risques systémiques et de réagir à ceux-ci.

La Cour a aussi mentionné d'autres « pouvoirs [permettant au Parlement] ... d'adopter des lois qui touchent certains aspects de la réglementation des valeurs mobilières et, plus généralement, de promouvoir l'intégrité et la stabilité du système financier canadien » sans toutefois traiter de ces pouvoirs plus en détail puisqu'ils ne faisaient pas l'objet du renvoi.

La Cour suprême a indiqué ce qui suit : « Il n'en demeure pas moins que chaque ordre de gouvernement est compétent à l'égard de certains aspects de la réglementation des valeurs mobilières et que chacun peut collaborer avec l'autre pour s'acquitter de ses responsabilités. »

Le Bureau de transition a exploré diverses options pouvant s'appliquer à un régime fédéral de réglementation des marchés de capitaux. Nous avons passé en revue les questions stratégiques se rapportant à une loi qui permettrait au Parlement de s'acquitter de ses responsabilités tout en minimisant la répétition de la réglementation provinciale.

Dans son budget de 2013, le gouvernement a annoncé qu'à défaut de pouvoir mettre en place un organisme commun de réglementation, il proposerait sa propre loi :

« Le gouvernement préférerait améliorer la réglementation des marchés de capitaux du Canada par l'entremise d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières qui serait établi en collaboration avec les provinces et les territoires. Si un accord sur la création d'un organisme commun de réglementation ne peut être conclu en temps opportun, le gouvernement proposera des mesures législatives pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation en accord avec la décision de la Cour suprême du Canada. »



III. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

En 2012-2013, nos activités de communication se sont limitées à l’affichage, sur notre site Web, de mises à jour renvoyant à des annonces faites par le gouvernement fédéral.

Pour évaluer le mieux possible l’effet de la décision de la Cour suprême et examiner des solutions de recherche conformes à cette dernière, nos activités de sensibilisation ont consisté à :

- rencontrer les représentants des gouvernements des provinces et des territoires;
- participer à un certain nombre de colloques sectoriels;
- faire des exposés pour tenir les groupes sectoriels au fait de la situation;
- tenir des tables rondes avec des universitaires et des praticiens du droit des valeurs mobilières pour discuter de questions de structure, de mise en œuvre et d’application de la loi.

PROCHAINES ÉTAPES

Nous continuerons d'aider le ministère des Finances à mettre en place un organisme commun de réglementation tout en élaborant des mesures législatives qui permettraient au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités en matière de réglementation des marchés de capitaux en accord avec la décision de la Cour suprême du Canada.



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le tableau qui suit résume les principaux faits saillants financiers du Bureau de transition pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2013, et les chiffres du budget et de l'exercice précédent à titre de comparaison.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 Budget	2013 Chiffres réels	2012 Chiffres réels
Charges de fonctionnement	7 784	5 849	10 532
Intérêts créditeurs	-	67	141
Financement accordé par le gouvernement du Canada	-	-	14 345
Résultats nets de fonctionnement	(7 784)	(5 782)	3 954
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement		(5 416)	2 916
Acquisition d'immobilisations corporelles		-	(58)
Augmentation (diminution) de l'encaisse		(5 416)	2 858
Encaisse et quasi-espèces		3 038	8 454
Actif financier net		2 454	8 080
Excédent accumulé		2 670	8 452

Résultats nets de fonctionnement et chiffres réels de l'exercice 2012

Les activités du Bureau de transition en 2012-2013 visaient à mettre en place le cadre d'un organisme commun de réglementation dans un esprit de collaboration, tel qu'indiqué par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières* de décembre 2011. Les efforts ont ciblé les éléments législatifs, organisationnels et de gouvernance d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières et l'appui des discussions intergouvernementales visant à conclure une entente sur la mise en place d'un organisme commun de réglementation de compétence partagée.

La Cour suprême a conclu que le Parlement a un rôle à jouer en matière de réglementation des valeurs mobilières à l'égard des questions qui ont véritablement une importance et une portée nationales, notamment pour ce qui est de gérer les risques systémiques et de favoriser l'existence de marchés de capitaux équitables et efficaces à l'échelle nationale. Au cours de l'année, le Bureau de transition a aussi évalué des solutions de rechange qui permettraient de renforcer la réglementation des marchés de capitaux dans des domaines qui, selon la Cour suprême, relèvent de la compétence du Parlement.

Les charges de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont totalisé 5,8 millions de dollars, en nette baisse par rapport aux 10,5 millions pour l'année précédente. La diminution constatée en 2012-2013 est surtout attribuable à un effectif plus modeste et au ralentissement des activités de mise en œuvre par rapport à l'exercice précédent.

Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux de 4,1 millions de dollars étaient de 1,8 million de dollars inférieures à celles de l'exercice précédent. Cette baisse traduit l'échéance d'un nombre important de détachements d'employés provenant d'organismes de réglementation participants et du milieu des services juridiques. Le Bureau de transition avait un effectif moyen de 21 employés en 2012-2013 comparativement à 34 employés en 2011-2012.

Les charges de services professionnels ont atteint 245 000 \$, soit une baisse par rapport aux 2,8 millions de dollars de l'année précédente. Les activités de mise en œuvre ont été beaucoup moins importantes en 2012-2013, ce qui explique la forte diminution de ces charges.

Les frais de locaux de 904 000 \$ étaient en légère hausse par rapport aux 875 000 \$ pour la même période l'année précédente en raison des loyers plus élevés qui ont pris effet au dernier trimestre de l'année.

Les charges au titre des voyages et des consultations, des télécommunications, de la gestion de l'information et de l'administration ont aussi diminué – de 272 000 \$ au total – en raison de la compression de l'effectif et du ralentissement des activités de mise en œuvre par rapport à l'an dernier.

Les frais d'amortissement ont reculé à 161 000 \$ contre 197 000 \$ l'année précédente puisque certaines immobilisations ont été pleinement amorties au cours de l'année.

À 67 000 \$, les intérêts créditeurs ont diminué par rapport aux 141 000 \$ de l'an dernier en raison d'une diminution des soldes de trésorerie moyens pendant l'exercice courant.

Le Bureau de transition a entrepris l'exercice 2012-2013 avec suffisamment de ressources financières pour poursuivre ses activités pendant cette période, et il n'a pas sollicité de fonds additionnels au gouvernement du Canada pendant l'année. Le financement accordé par le gouvernement du Canada l'année précédente s'est chiffré à 14,3 millions de dollars. Le Bureau de transition a touché un financement cumulatif de 33,0 millions depuis sa création.

Les résultats nets de fonctionnement de l'exercice se sont soldés par un déficit de 5,8 millions de dollars et par un excédent cumulatif de 2,7 millions au 31 mars 2013. Cela contraste avec des résultats nets de fonctionnement de 4,0 millions et un excédent cumulatif de 8,5 millions au 31 mars 2012.

Résultats nets de fonctionnement et budget de l'exercice 2013

Les charges de fonctionnement de 5,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 étaient inférieures de 2,0 millions (26 %) au budget. Les charges de services professionnels constituaient à cet égard le facteur principal, étant inférieures de 1,0 million au budget pour l'année. Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux, les frais de locaux et les charges pour les voyages et les consultations étaient également inférieures au budget, de 0,8 millions de dollars au total.

Les charges de services professionnels de 245 000 \$ pour l'année étaient de 80 % inférieures aux 1,2 million de dollars inscrits au budget. Cette baisse traduit l'orientation des activités du Bureau de transition sur le cadre d'un organisme commun de réglementation, les activités pendant l'année ayant surtout été exécutées par le personnel du Bureau.

À 4,1 millions de dollars, les charges au titre de la rémunération et des avantages sociaux ont été de 10 % inférieures aux 4,6 millions prévus au budget puisque le Bureau de transition a maintenu un effectif réduit puisque ses activités opérationnelles ont été étroitement ciblées au cours de l'année.



À 904 000 \$, les frais de locaux ont été inférieurs de 12 % au montant figurant au budget en raison du recouvrement imprévu de charges fiscales et de fonctionnement. Au total, les charges au titre des voyages et des consultations, des télécommunications, de la gestion de l'information et de l'administration ont été inférieures de 45 % à la somme inscrite au budget en raison d'un effectif moyen réduit et de l'orientation des activités du Bureau de transition.

Flux de trésorerie

L'encaisse a diminué de 5,4 millions de dollars au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2013 alors qu'il avait augmenté de 2,9 millions au cours de la même période l'an dernier.

Une tranche de 5,4 millions de dollars de l'encaisse a été affectée aux activités de fonctionnement, ce qui traduit le déficit de fonctionnement du Bureau de transition pour l'année net des mouvements hors caisse. Cela contraste avec des rentrées de fonds de 2,9 millions liées aux activités de fonctionnement observées l'an dernier.

Aucune partie de l'encaisse n'a servi à l'acquisition d'immobilisations au cours de l'année, ce qui contraste avec des décaissements de 58 000 \$ l'année précédente. La nature ciblée des activités du Bureau de transition a rendu l'ajout d'immobilisations nécessaire pendant l'année en cours.

L'intérêt sur dépôts a représenté des rentrées de fonds de 67 000 \$ au cours de l'année, comparativement à 141 000 \$ un an plus tôt. La diminution était attribuable à des soldes de dépôts moyens plus modestes pendant l'exercice 2012-2013.

Le Bureau de transition a terminé l'exercice avec des liquidités de 3,0 millions de dollars, en baisse par rapport aux 8,4 millions de l'exercice précédent.

Situation financière

Le Bureau de transition a enregistré un actif financier net de 2,5 millions au 31 mars 2013, en baisse par rapport à 8,1 millions un an auparavant. L'actif financier net se compose de l'encaisse et des débiteurs de 3,1 millions de dollars, compensés par des créditeurs et des charges à payer de 637 000 \$. Grâce à un actif non financier de 216 000 \$, le Bureau de transition a terminé l'exercice avec un excédent accumulé de 2,7 millions de dollars, en baisse par rapport à l'excédent accumulé de 8,5 millions à l'exercice précédent.

Le mandat du Bureau de transition a été prolongé en vertu d'une modification apportée à sa loi habilitante qui a pris effet en juin 2013. Cette modification prévoit que la date de dissolution du Bureau de transition sera fixée par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances. Cette disposition remplace la date de dissolution qui était prévue par la loi.

Le Bureau de transition s'attend à recevoir un financement additionnel du gouvernement du Canada pour son fonctionnement et ses activités en 2013-2014.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La préparation des états financiers du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le Bureau de transition) et d'autres renseignements financiers présentés dans ce rapport annuel fait partie des responsabilités de la direction du Bureau de transition. Les états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Au besoin, nous nous sommes fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction afin de préparer ces états financiers.

La direction s'acquiesce de ses responsabilités relatives à l'information financière en assurant le recours à des systèmes et pratiques de contrôle financier et administratif conçus de manière à garantir raisonnablement que les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est protégé, que les comptes sont tenus comme il se doit, qu'une information financière exacte est préparée en temps utile et que le Bureau de transition se conforme à toutes les exigences de la loi.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, et le rapport est inclus dans le présent document.



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant



Jay G. Whitwham
Chef des finances

Vancouver, Canada
Le 11 juillet 2013



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières
et au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

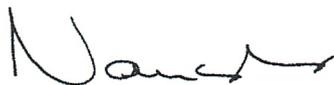
Observations

Sans assortir mon opinion d'une réserve, j'attire l'attention sur la Note 2 des états financiers qui indique que le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières a un excédent accumulé restant de 2,7 millions de dollars. Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières a fait une demande pour recevoir du financement additionnel qui n'a pas encore été autorisé en date du 11 juillet 2013. Cette situation exposée à la Note 2 indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières à poursuivre son exploitation.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Nancy Y. Cheng, FCPA, FCA
vérificatrice générale adjointe

Le 11 juillet 2013
Ottawa, Canada

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES

État de la situation financière

Au 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Actif financier		
Encaisse et quasi-espèces	3 038	8 454
Débiteur sur remise de TPS/TVH	53	691
Total de l'actif financier	3 091	9 145
Passif		
Créditeurs et frais courus	637	1 052
Loyer reporté (note 5)	-	13
Total du passif	637	1 065
Actif financier net	2 454	8 080
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	91	252
Charges payées d'avance	125	120
Total des actifs non financiers	216	372
Excédent accumulé	2 670	8 452

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :



Douglas M. Hyndman
Président et premier dirigeant



Bryan P. Davies
Vice-président

**État des résultats et de l'excédent accumulé***Pour l'exercice terminé le 31 mars*

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 Budget	2013 Chiffres réels	2012 Chiffres réels
Charges de fonctionnement			
Rémunération et avantages sociaux	4 611	4 147	5 969
Services professionnels	1 222	245	2 827
Locaux	1 027	904	875
Voyages et consultations	390	176	375
Télécommunications	132	110	121
Administration	120	61	105
Gestion de l'information	72	45	63
Amortissement	210	161	197
Total des charges de fonctionnement	7 784	5 849	10 532
Produits			
Intérêts créditeurs	-	67	141
Résultats nets de fonctionnement avant financement accordé par le gouvernement du Canada	(7 784)	(5 782)	(10 391)
Financement accordé par le gouvernement du Canada (note 4)	-	-	14 345
Résultats nets de fonctionnement	(7 784)	(5 782)	3 954
Excédent accumulé au début de l'exercice	8 452	8 452	4 498
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	668	2 670	8 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets*Pour l'exercice terminé le 31 mars*

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 Budget	2013 Chiffres réels	2012 Chiffres réels
Résultats nets de fonctionnement	(7 784)	(5 782)	3 954
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24)	-	(58)
Amortissement d'immobilisations corporelles	210	161	197
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	(5)	39
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	(7 598)	(5 626)	4 132
Actif financier net au début de l'exercice	8 080	8 080	3 948
Actif financier net à la fin de l'exercice	482	2 454	8 080

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie***Pour l'exercice terminé le 31 mars*

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Financement reçu du gouvernement du Canada	-	14 345
Intérêts sur dépôts	67	141
Total du financement reçu	67	14 486
Décaissements :		
Rémunération et avantages sociaux	(4 127)	(6 231)
Installations, services et fournitures	(1 356)	(5 339)
Total des décaissements	(5 483)	(11 570)
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	(5 416)	2 916
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(58)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(5 416)	2 858
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	8 454	5 596
Encaisse et quasi-espèces à la fin de l'exercice	3 038	8 454

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 Mars 2013

1. Pouvoirs et activités

Le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières (le « Bureau de transition ») a été constitué en vertu de la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières* (la « Loi »), promulguée le 13 juillet 2009. Il a pour objectif principal d'appuyer la mise en place d'un régime canadien et d'une autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières.

Dans le cadre de l'exécution des activités, la Loi exige que le Bureau de transition :

- a) élabore un plan de transition portant sur les aspects administratifs et organisationnels, notamment ceux qui ont trait aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles;
- b) consulte les intervenants, y compris les participants des marchés de capitaux;
- c) exécute les activités demandées par le ministre des Finances.

Le mandat initial du Bureau de transition était pour trois ans et devait prendre fin le 12 juillet 2012. Aux termes de la Loi, ce mandat pouvait être prolongé d'un an par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances. Par décret daté du 27 mars 2012, le mandat du Bureau de transition a été prolongé jusqu'au 12 juillet 2013.

Dans le budget de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de prolonger le mandat du Bureau de transition. Le mandat a été prolongé en vertu d'une modification apportée à la Loi qui a pris effet le 26 juin 2013. Cette modification prévoit que la date de dissolution du Bureau de transition sera fixée par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre des Finances. Cette disposition remplace la date de dissolution du 12 juillet 2013 qui était prévue.

Le gouvernement du Canada a droit à tout intérêt résiduel sur l'actif du Bureau de transition, et il assumera les risques et les obligations, le cas échéant, à la dissolution de ce dernier.

2. Mode de présentation – Approche de continuité

Les présents états financiers ont été préparés selon l'approche de continuité, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce mode de présentation repose sur l'hypothèse selon laquelle le Bureau de transition poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, et prévoit la réalisation des actifs et l'acquittement des obligations dans le cours normal des affaires.

La Loi autorise le ministre à verser au Bureau de transition des paiements dont le montant total ne dépasse pas 33 millions de dollars, ou tout autre montant qui peut être indiqué dans une loi de crédits. Au 31 mars 2013, le Bureau de transition avait reçu un financement cumulatif de 33 millions de dollars depuis sa création, et il affichait un excédent accumulé de 2,7 millions. Un financement additionnel de 10 millions de dollars a été demandé au gouvernement du Canada pour l'exercice 2014. Les fonds additionnels n'avaient pas été autorisés au 11 juillet 2013. Or, ces facteurs donnent lieu à des incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Bureau de transition d'assurer la continuité de ses activités.



Les présents états financiers ne comportent aucun rajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des revenus et des charges déclarés, et de tels rajustements pourraient s'avérer nécessaires si le Bureau de transition ne reçoit pas de financement additionnel.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Financement accordé par le gouvernement du Canada

La Loi autorise un financement total de 33 millions de dollars, ou tout autre montant qui peut être indiqué dans une loi de crédits, aux fins des activités et des dépenses du Bureau de transition. Les fonds sont puisés à même le Trésor sur demande du ministre des Finances. Les fonds versés par le gouvernement sont constatés dans l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel le financement est autorisé.

c) Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement du Bureau de transition sont constatées lorsque les biens sont reçus ou lorsque les services sont rendus.

d) Instruments financiers

i) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont mesurés à leur juste valeur et comprennent les intérêts créditeurs sur les soldes des dépôts.

ii) Crédoiteurs et frais courus

Les crédoiteurs et les frais courus sont établis à leur coût, dont la majeure partie est exigible dans les trois mois suivant la fin de l'exercice.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire d'après la durée de vie utile prévue de l'actif, soit :

Ordinateurs (matériel et logiciels)	-	3 ans
Matériel de télécommunications	-	3 ans
Mobilier de bureau	-	5 ans
Améliorations locatives	-	Le moindre de la durée du bail ou de la vie utile estimative

f) Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants d'actif et de passif et les charges déclarés dans les états financiers. Au moment de préparer ces états financiers, la direction juge ces hypothèses et estimations réalistes. Les résultats réels pourraient différer grandement de ces estimations. Les principales estimations de la direction ont trait à la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

g) Adoption de nouvelles normes comptables

Depuis le 1er avril 2012, le Bureau de transition a adopté les nouvelles normes du Manuel de comptabilité pour le secteur public, soit 3410, Paiements de transfert, 3450, Instruments financiers, 1201, Présentation des états financiers. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats nets de fonctionnement ou sur l'excédent accumulé de l'exercice en cours ou de l'année précédente.

4. Financement accordé par le gouvernement du Canada

Le Bureau de transition n'a pas sollicité de financement au gouvernement du Canada pendant l'année (il a reçu 14,3 millions de dollars en 2012). Le Bureau de transition a touché un financement cumulatif de 33,0 millions depuis sa création.

5. Loyer reporté

Le loyer reporté se rapporte à la période sans loyer en rapport avec un bail qui a pris fin pendant l'année terminée le 31 mars 2013. Le montant total payable pour la période visée par le bail a été groupé et comptabilisé à titre de charge selon la méthode de l'amortissement linéaire d'après la durée du bail, y compris la période sans loyer. Le solde inscrit en tant que loyer reporté dans les chiffres correspondants représentent le montant cumulatif qui est l'excédent du loyer comptabilisé à titre de charge selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le montant de loyer ayant effectivement été payé en date du 31 mars 2012.



6. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers de dollars)</i>	Ordinateurs et matériel de télécommunications	Mobilier de bureau	Améliorations locatives	2013	2012
Coût					
Solde d'ouverture	361	94	129	584	526
Acquisitions	-	-	-	-	58
Solde de clôture	361	94	129	584	584
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture	213	37	82	332	135
Amortissement	96	18	47	161	197
Solde de clôture	309	55	129	493	332
Valeur comptable nette	52	39	-	91	252

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Bureau de transition englobent l'encaisse et les quasi-espèces, de même que les crédateurs et les frais courus. Ces instruments financiers exposent le Bureau de transition au risque de crédit et au risque de liquidité.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les trésoreries et équivalents du Bureau de transition sont déposés dans des dépôts à vue dans une banque à charte canadienne de l'annexe I. Le Bureau de transition ne s'expose à aucun risque de crédit important. Son exposition se limite à la valeur comptable des trésoreries et équivalents.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau de transition éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer le risque de liquidité, le Bureau de transition s'efforce de veiller à ce que le coût de ses activités et ses charges ne dépassent pas le montant du financement accordé par le gouvernement du Canada.

Chaque année, le Bureau de transition soumet au ministre des Finances de l'information sur ses dépenses prévues et sollicite du financement au besoin afin de disposer de ressources financières suffisantes pour faire honneur aux obligations qui viendront à échéance au cours de l'année. Le Bureau de transition surveille ses engagements de dépenses de manière à être en mesure de s'acquitter de ses obligations à même le financement disponible.

8. Règlement sur les opérations avec apparentés

Le Bureau de transition est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Au cours de l'exercice, le Bureau de transition a reçu à titre gracieux des services de la part du Bureau du vérificateur général du Canada; ces services à hauteur de 86 000 \$ (93 000 \$ en 2012) se rapportaient à l'audit des états financiers. Le coût de ces services fournis à titre gracieux n'a pas été inscrit à l'état des résultats d'exploitation.

9. Obligations contractuelles

Le Bureau de transition a conclu des ententes en vue de la location de locaux à bureaux et de matériel. Après le 31 mars 2013, le Bureau de transition a mis fin à un bail existant et a conclu un nouveau bail. Conformément à ces ententes, le Bureau de transition est tenu d'effectuer les paiements annuels suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Total
Loyer annuel	864	847	686	2 397

Ces paiements comprennent les coûts de fonctionnement et les impôts fonciers rattachés aux locaux à bureaux loués. Ces coûts font l'objet de rajustements chaque année en fonction de la part des coûts engagés par le locateur qui est imputable au Bureau de transition.

Jusqu'au 31 décembre 2013, le Bureau de transition peut mettre prématurément fin à certaines obligations locatives si son mandat prend fin ou n'est pas prolongé. Dans ce cas, les obligations contractuelles maximales du Bureau de transition seraient réduites à 1 249 000 \$ et le Bureau de transition n'aurait aucune autre obligation.

10. Chiffres correspondants

Les données de comparaison ont été classifiées de nouveau pour assurer leur conformité à la présentation de l'exercice en cours.

Vancouver :

Case postale 10170, Pacific Centre
701, rue West Georgia, Bureau 1650
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1E4

Toronto :

Case postale 109, TD North Tower
77, rue King ouest, Bureau 3110
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

Site Web : www.csto-btcvm.ca**Courriel :** info@csto-btcvm.ca**Sans Frais :** 888-697-5390**Télec. :** 888-701-5177

**LE BUREAU DE TRANSITION CANADIEN
EN VALEURS MOBILIÈRES**

CANADIAN SECURITIES TRANSITION OFFICE